

Sécurité de la navigation intérieure

Mars 2010

À compter du 1^{er} janvier 2008, les six services déconcentrés du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer identifiés sur la carte au verso délivrent :

- les certificats d'immatriculation ;
- les titres de navigation des bâtiments et établissements flottants ;
- les prescriptions techniques de sécurité applicables à chaque catégorie de bateau ;
- les certificats de capacité pour la conduite des bateaux de commerce ;
- les livrets de service et de formation
- les attestations spéciales « passagers » ;
- les attestations spéciales « radar » ;
- les certificats d'agrément pour les bateaux transportant des marchandises dangereuses ;
- les certificats de jaugeage.

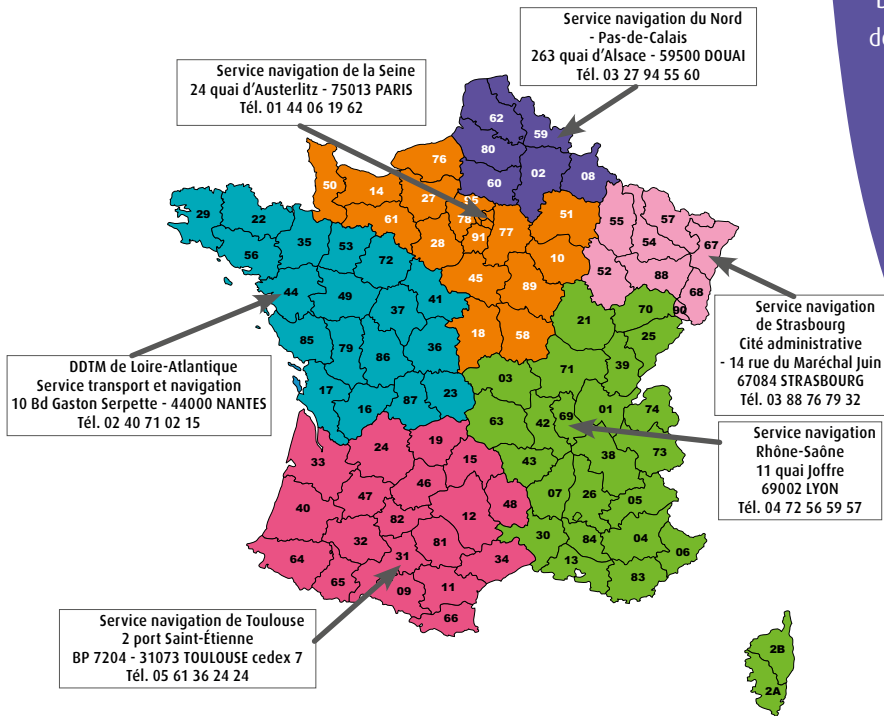
Les titres de navigation des bâtiments et établissements flottants sont délivrés conformément à la répartition géographique décrite dans la carte au verso.

Pour plus de renseignements, contactez l'un des six services déconcentrés du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer identifiés dans la carte au verso.

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir





direction
des services
de Transport

sous-direction
des ports et du transport
fluvial

bureau
du transport fluvial

Ptf3.Ptf.Dst.Dgitm@
developpement-durable.
gouv.fr

www.transports.
developpement-durable.
gouv.fr

Références réglementaires :

- Décret n° 2007-1168 modifié du 02/08/2007 relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures.
- Arrêté du 28/08/2007 relatif au nombre et à la compétence territoriale des services instructeurs pris en application de l'article 6 du décret n° 2007-1168 du 02/08/2007 précité.
- Arrêté du 21/12/2007 modifié relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures.
- Arrêté du 30/12/2008 modifié relatif aux prescriptions techniques de sécurité applicables aux bateaux de marchandises, aux bateaux à passagers et aux engins flottant, naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures.
- Décret n° 2009-953 du 29/07/2009 relatif à l'application du règlement de visite des bateaux du Rhin et modifiant le décret n° 2007-1168 du 2 août 2007 relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures.
- Arrêté du 21/08/2009 relatif à l'application du règlement de visite des bateaux du Rhin et portant modification de la procédure de délivrance des titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures.

